

ARRONDISSEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE

DE

DES

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

DU

S.I.A.R.H.
Siège social :
Mairie de Poissy
78303

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ASSAINISSEMENT
DE LA REGION DE L'HAUTIL**

OBJET :

Budget 2016**Séance du 2 février 2016**

**Débat d'orientations
budgétaires**

L'an deux mille seize, le deux février à vingt heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué par son Président le 27 janvier 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Karl OLIVE.

Délibération approuvée :

- ~~Rar :~~
- ~~Voix pour~~
- ~~Abstention(s)~~
- ~~Voix contre~~
- ~~Non participation au vote~~

- A l'unanimité

PRESENTS : M. UDRON d'Aigremont. Mrs MAZAGOL et AUDEBERT d'Andrésy, M. BERTAUX de Carrières sous Poissy, Mrs FERRU et ALZINA de Chambourcy, Mrs GOURVENEC et BRENOT de Chanteloup les Vignes, M. DEWASMES de Médan, Mrs LE BLOAS et DOUNIES d'Orgeval, M. MONNIER de Poissy, Mme DEBAISIEUX-DENE et M. BOUTOILLE de Triel sur Seine, Mme de la VAUZELLE et M. DEGAND de Villennes sur Seine.

ABSENTS : M. JULIEN d'Aigremont, Mrs COQUELET et WOTIN de Maurecourt,

EXCUSES : M. BERNARD de Carrières sous Poissy, Mme KAUFFMANN de Médan,

SECRETAIRE : Mme de la VAUZELLE.

Les membres présents forment la majorité des membres du Comité Syndical en exercice, lesquels sont au nombre de 22.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2312-1,

Vu l'article 11 de la Loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le règlement intérieur du présent conseil syndical régissant la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu la note de synthèse adressée par le Président aux membres du Comité syndical,

Considérant que le débat d'orientations budgétaires doit se dérouler dans les deux mois précédant le vote du budget,

Le Comité syndical,

Vu le rapport,

Vu l'avis du Bureau du 2 février 2016,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

de soumettre au vote le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2016.

Article 2 :

de donner pouvoirs à Monsieur le Président pour exécuter la présente délibération.

**Le Président,
Maire de Poissy,
2^{ème} Vice-président de la Communauté urbaine
Grand Paris Seine & Oise,
Vice-président du Conseil départemental des Yvelines,**



Karl OLIVE

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en Préfecture le : 1^{er} FEV. 2016

et de la publication le : 1^{er} FEV. 2016

le Président

Karl OLIVE